

Angoulême, le 12/10/2023,

Le Secrétaire Départemental  
du Syndicat des Enseignants – UNSA

à

Monsieur Le Directeur Académique,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Charente

Sujet : avis classe exceptionnelle

Monsieur Le Directeur Académique,

Nous sommes alertés depuis plusieurs jours par des collègues pouvant prétendre au passage à la classe exceptionnelle et non retenus cette année.

En effet, il semblerait qu'un certain nombre d'avis professionnels aient été revus à la baisse et que des enseignants concernés soient « dégradés » d'un avis « très satisfaisant » à un avis seulement « satisfaisant ».

Si la justification technique liée au quota de promouvables et avancée par vos services est parfaitement entendable par nos collègues pour peu qu'on leur explique, vous conviendrez qu'une telle modification, fut-elle purement administrative, puisse être particulièrement mal vécue de la part d'enseignants exerçant leurs missions de manière identique à l'année précédente, sans que leur action n'ait fait l'objet d'une remise en cause par leur hiérarchie. C'est pourtant bien comme une sanction et donc une injustice que ces modifications sont perçues.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir communiquer à leur rencontre pour leur expliquer simplement qu'ils n'entrent pas dans le quota de promus disponible pour la Charente et que l'avis formulé, à la différence de celui de la hors classe, ne constitue pas une évaluation stricto sensu de la valeur professionnelle mais un outil pour classer les candidats.

Nous demandons également à ce que l'avis technique de la classe exceptionnelle disparaisse du lprof des collègues jusqu'à la publication d'un nouvel avis lors de la prochaine campagne.

D'ici là la réglementation aura évolué. En tout cas, c'est le sens de nos interventions auprès du ministère.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à notre demande et vous prions de recevoir nos très sincères salutations.

Richard GAZAUD

